

Plan d'action communal zéro déchet

Un plan d'action « zéro déchet » pour 2019-2025 : pourquoi ?

Que ce soit à travers son Plan Déchets-Ressources, son Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires ou sa Stratégie de développement durable, la Wallonie a fait de la réduction des déchets, la lutte contre toutes les formes de gaspillage et la préservation des ressources une priorité.

Notre commune a également souhaité mettre en place un plan d'action 2019-2025 qui reprend toute une série d'objectifs pour la réduction des diverses fractions de déchets.

Ce plan d'action reprend des lignes directrices de nos programmes d'actions qui visent tant à réduire les ordures ménagères brutes (OMB) des ménages et autres secteurs qu'à augmenter de manière substantielle la valorisation des déchets organiques.

Ce plan a pour ambition d'être un outil d'exemplarité de l'administration communale avec des indicateurs qui peuvent être repris dans des marchés publics, qui peuvent être recommandés aux bénéficiaires de subventions, qui permettent le respect de l'environnement et, plus spécifiquement qui intègrent des aspects relatifs à la prévention des déchets.

La réussite de ce plan dépend d'un haut niveau de mobilisation des acteurs du territoire.

1. Actions transversales

N°	Objectifs opérationnels	Programme d'actions	Indicateurs	Année
1	Promouvoir (à l'initiative de la commune ou en collaboration avec d'autres instances et/ou organisateurs) le «Zéro déchet» via des stands d'informations lors de diverses manifestations organisées sur le territoire communal.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser des collaborations possibles avec Restor, Usitoo, Festival maintenant, activités estudiantines, événements organisés par des comités de fêtes,... - Participer à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets organisée chaque année en novembre. 	6 stands tenus par la commune chaque année 6 collaborations par an	2019-2024
2	Adapter les modes d'information et de communication pour qu'ils soient «non producteurs de déchets», aussi bien pour la commune que pour les autres instances actives sur le territoire communal.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la communication : bulletin communal en ligne, site internet , réseaux sociaux. 	Réduire de 50% la quantité de papier utilisée par rapport à 2019.	2021
3	Veiller à l'utilisation d'outils de communication «zéro déchet» par les commerces, les associations, les entités diverses et les habitants.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'adhésion à la charte «zéro déchet». 	Adhésion à la charte par 30% des commerces, 75% des associations et 20% des habitants actifs sur la commune.	2022
4	Promouvoir la prise en compte des alternatives offertes par la réparation, la récupération, l'échange et la location à l'achat de nouveaux objets.	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer via des actions de sensibilisation. - Promouvoir les organisations qui offrent ces alternatives. 	6 campagnes de communication par an	2020

2. Plan d'action interne « zéro déchet » pour la commune

2.1. Actions générales

5	Sensibiliser le personnel communal.	<ul style="list-style-type: none">- Former le personnel communal impliqué dans des achats ainsi que les responsables de services.- Former et encadrer les sous-traitants, opérateurs,...- Communiquer régulièrement au sujet des actions entreprises et des bonnes pratiques.- Organiser des projets de type «Responsabilité Sociétale».	1 fois par an	2020
6	Réduire les déchets produits lors des manifestations et fêtes.	<ul style="list-style-type: none">- Adapter les règlements communaux.- Conditionner l'attribution de tout ou partie des subsides à la mise en place des mesures «zéro déchet».		2020
7	Intégrer du concept «zéro déchet» dans tous les cahiers des charges des marchés publics.	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer des spécifications techniques «zéro déchet» dans tous les marchés passés par la Ville, inciter les sous-traitants à intégrer également les actions «zéro déchet», attribuer des points dans l'évaluation des offres de marchés publics.		2020

2.2. Fraction résiduelle et non valorisable

8	Faire disparaître les dépôts sauvages.	<ul style="list-style-type: none">- Organiser des campagnes de sensibilisation (collecte des canettes usagées ramassées sur l'espace public, déchets dans les rues, mégots de cigarettes, pub commerciales sur les véhicules...).- Soutenir les «ambassadeurs de la propreté».- Renforcer les sanctions administratives.	6 actions par an	2019-2024
---	--	--	------------------	-----------

2.3. Déchets organiques et verts

9	Faire disparaître le gaspillage dans les cantines, les réfectoires et restaurants.	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer les déchets produits. - Favoriser le reconditionnement des «restes». - Installer une armoire du don. 	Réduire de 75% le poids des déchets produits par rapport à 2019.	2022 2021
10	Limiter la production de déchets verts.	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer sur site des déchets verts avec valorisation (broyage, compostage...). - Augmenter le broyage à utiliser en couvre-sol. - Acheter des broyeurs plus performants. 	Mise en place et communication.	2021
11	Eviter de produire des déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser tous les matériaux longue vie au lieu de matériaux utilisés une seule fois (exemple : sapin de récupération, ...). - Organiser une campagne de sensibilisation par rapport aux dégâts écologiques et sociaux des sapins de Noël traditionnels et encourager les sapins de Noël réutilisables comme alternative (par exemple en organisant un concours). 	100 % sapins réutilisables	2021

2.4. Papiers et autres consommables de bureau

12	Mettre en place des mesures en faveur d'une diminution des impressions avec réalisation d'actions de sensibilisation à la réduction.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les consommations. - Communiquer l'information aux utilisateurs. - Dématérialiser les documents administratifs. - Promouvoir la demande des factures et documents administratifs en version électronique. 	Publication mensuelle de rapports de quantités d'impression par service et, éventuellement, par utilisateur. Dématérialisation de 75% des documents par rapport à 2019.	2021 (50%) 2022 (75%)
----	--	---	--	--------------------------------

13	Améliorer le tri.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les modes de fonctionnement actuels de tri dans les bureaux de l'administration. - Mesurer les déchets produits. - Réduire le nombre de poubelles à papier dans les bureaux. 	Zéro erreur dans le tri -75% nombre de sacs poubelles par rapport à 2019. 1 par étage	2021 (50%) 2022 (75%)
14	Organiser des «défi école».	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution des déchets produits. - Etablir une liste de bonnes pratiques et la communiquer. 	Réduire de 75% le nombre de sacs poubelles par rapport à 2019.	2021 (50%) – 2022 (75%)

2.5. Emballages

15	Réduire le nombre de sacs poubelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une consommation responsable des sacs plastiques dans les poubelles publiques. - Réduire le nombre de sacs poubelles utilisés dans les services communaux. - Trouver des alternatives aux sacs plastiques quand cela est possible (exemple : sacs pour chiens...). 	Réduction de 50% du nombre de sacs par rapport à 2019.	2022
16	Favoriser une politique d'achat comprenant des critères «zéro déchet» (exemples : nettoyage, réceptions internes à la Ville,...).	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la Charte «zéro déchet». 	Inclusion des critères «zéro déchet»	2020

17	Supprimer les plastiques à usage unique et réduire l'usage du plastique en général.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la consommation d'eau du robinet : gourde, fontaine à eau. - Promouvoir le kit de l'«éco-conso » pour le personnel communal. - Former les techniciennes de surface. - Insérer dans les cahiers des charges une clause prévoyant l'obligation pour tout soumissionnaire de privilégier une solution dans la matière la plus respectueuse de l'environnement pour l'objet en question en lien avec sa production et son «temps de vie». 	Zéro bouteille plastique. Nombre d'heures de formation. Nombre de nouvelles recrues formées lors de leur entrée. Nombre de clauses modifiées dans les cahiers des charges.	2021 2020
18	Fêtes et manifestations «zéro déchet»	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une «check-list» pour les manifestations. - Imposer l'usage de vaisselle réutilisable (voir action 6). - Réaliser/Adhérer à/Promouvoir un marché public «gobelets réutilisables» pour les manifestations internes à la Ville. 	Vérification que tous les événements répondent à tous les critères. Offre tarifaire pour les associations.	2020 2020
19	Remplacer les collations par une soupe ou fruits/légumes dans les écoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier le marché public pour les collations «soupe» ou «fruits/légumes ». 	Adhésion de 100% des écoles communales et 75% des écoles non-communales	2022

2.6. Encombrants, fournitures et consommables

20	Sensibilisation dans les écoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la collectivisation du matériel. - Récupérer du matériel et inventaire des stocks avant toute commande. 	25% des dépenses pour l'achat de matériel = achats «collectivisés». Suivi centralisé du stock de matériel.	2021
----	----------------------------------	--	---	------

21	Action en faveur de l'utilisation de langes réutilisables.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions de sensibilisation. - Organiser un marché public pour mettre en place une centrale d'achat pour les langes réutilisables. - Conditionner l'octroi des subsides aux crèches et écoles à la réalisation de critères «zéro déchet» 	3 actions de sensibilisation par an Définir la liste des critères et la mettre en place dans les marchés publics.	2020 2021 2021
----	--	---	--	----------------------

3. Plan d'action « zéro déchet » à destination des ménages et des étudiants

3.1. Fraction ultime et non valorisable

22	Réduire le gaspillage.	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des «armoires du don». - Mettre en œuvre des solutions pour réduire la fraction résiduelle (la poubelle au poids....). 	10 armoires du don moins de 100 kg/hab/an	2021 ou 2022
----	------------------------	---	--	--------------------

3.2. Déchets organiques et déchets verts

23	Réduire le gaspillage alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une liste des quantités de nourriture nécessaires (pour un repas/une semaine). 	Communication de la liste des quantités standards.	2020 à 2022
24	Favoriser le recyclage de la fraction organique et réduire le volume des déchets verts.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réutilisation des déchets de fruits et légumes en soupes/comptes/smoothies/... - Informer sur les produits encore «mangeables» après péremption. - Organiser efficacement son frigo pour ne rien jeter par oubli. - Envisager de revoir la tarification pour favoriser la fraction organique. - Mettre en place des conteneurs pour la fraction bio dans les immeubles. - Mettre en place le système de la poubelle au poids. - Promouvoir l'élevage de poules. - Promouvoir le compostage individuel et/ou de quartier (et du lombricompost) avec organisation de séances d'information. 	Qté d'organiques 90% des immeubles dotés de conteneurs pour la fraction bio. Réduction de 10% des quantités de déchets. Offrir 100 poules par an. 4 séances d'information composta/an.	

25	Modifier la gestion des jardins.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les jardins partagés. - Promouvoir les jardins sauvages, des jardins potagers et/ou petits fruitiers. 	4 Stands de sensibilisation et 4 formations par an.	2021
----	----------------------------------	---	---	------

3.3. Encombrants, consommables, électroménagers, ...

26	Favoriser les produits hygiéniques alternatifs.	- Favoriser l'utilisation de langes, serviettes hygiéniques, cotons démaquillants lavables.	4 séances d'information et de sensibilisation	2020
27	Soutien aux actions de promotion de seconde main/prêt/don.	- Organiser des campagnes de promotion de ces initiatives.	4 campagnes de promotion par an	2020
28	Promouvoir la réparation d'objets et de vêtements.	- Organiser des campagnes de promotion de ces initiatives.	4 campagnes de promotion par an	2020
29	Promouvoir la réutilisation	- Organiser des campagnes de promotion de ces initiatives.	4 campagnes de promotion par an	2020

3.4. Papier

30	Diminution de la quantité de papier distribué dans les boîtes aux lettres.	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager plus de boîtes aux lettres «No Pub ». - Sensibiliser sur le désabonnement des publications non lues. 	20% des boîtes aux lettres avec l'autocollant sur le territoire communal. Réduction de 20% des magazines distribués dans les boîtes aux lettres par rapport à 2019.	2021 (10% - 2022 (20%)
31	Diminution de papier provenant du nettoyage.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des alternatives durables aux essuie-tout, mouchoirs,... . 	1 action de sensibilisation par an	2022 2022
32	Dématérialisation de certains documents administratifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la demande des factures et documents administratifs en version électronique. 	50% de documents dématérialisés par rapport à 2019.	2021 (30% - 2022 (50%)
33	Diminution de la quantité de papiers distribués dans l'espace public.	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les tracts, cartes de visite, ... - Garder les serviettes non utilisées (qui accompagnent les sandwiches, plats à emporter, etc.) au lieu de les jeter. 	Réduction de 25% de papier jetés chaque année par les ménages par rapport à 2019.	2021 (10% - 2022 (20%)
34	Au domicile.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le verso des feuilles imprimées comme feuilles de brouillon. - Imprimer uniquement les documents nécessaires sur du papier recyclé. 		- 2023 (25%)

3.5. Emballages

35	Favoriser la consommation d'eau du robinet.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'utilisation de gourdes, fontaines à eau, bouteilles en verre,... 	Installation de fontaines à eau. Distribution de gourdes.	2021
36	Communiquer autour de l'utilisation excessive des emballages.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de sensibilisation. 	2 séances de sensibilisation par an	2020
37	Réduire la quantité d'emballages alimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la cuisine faite soi-même plutôt que l'achat de plats préparés/à emporter. - Faire soi-même ses sauces/mélanges d'épices/sels aromatisés. - Cultiver ses légumes et plantes aromatiques dans des potagers individuels ou collectifs. - Organiser des ateliers «Cultiver en Ville». - Distribuer des kits de graines gratuits à la population. - Promouvoir les contenants personnels lors d'achats. - Promouvoir des contenants réutilisables plutôt que des emballages plastiques ou en aluminium. 	Adhésion de 15% de la population à ces pratiques. Organiser 2 ateliers par an. Distribution de 200 kits par an. Adhésion de 15% de la population à ces pratiques. 15% de vente avec contenants personnel dans les commerces.	2022
38	Réduire les emballages de produits d'entretien et d'hygiène.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire soi-même ses produits cosmétiques. - Faire soi-même ses produits d'entretien. 	Organisation de 4 séances d'information par an.	2021
39	Achat local.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur les commandes livrées (suremballage). - Encourager l'achat de produits locaux. 	4 actions de sensibilisation par an 15% des achats de produits locaux.	2020 2022
40	Récupération des emballages cadeaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers et actions de sensibilisation. 	4 actions de sensibilisation par an	2020

4. Plan d'action « zéro déchet » à destination des commerces et entreprises

4.1. Actions transversales

41	Mise en place d'une charte des commerces (vers les clients et vers les fournisseurs).	- Adhésion à la Charte «zéro déchet».	Signature de la charte par 50% des commerces	2020 (10%) 2021 (25%) 2022 (50%)
----	---	---------------------------------------	---	---

4.2. Encombrants

42	Privilégier la réutilisation et la réparation.	Favoriser les machines à pièces remplaçables. Lorsque le commerce rénove son matériel ou termine son activité, céder du matériel à une ressourcerie.	25 % des machines dans les commerces sont réparables (à prix raisonnable). 2 communications par an	2022 2020
----	--	--	---	--------------

4.3. Fraction ultime et non valorisable

43	Limiter les dépôts sauvages près des terrasses.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la présence de cendriers sur les terrasses. - Renforcer la présence de poubelles gérées par les commerces qui vendent des emballages jetables. - Soutenir les commerces qui favorisent le tri et proposent des systèmes réutilisables et à l'inverse, prévoir des mesures dissuasives ou sanctions pour les autres (taxes, obligation de poubelles, amendes...). - Renforcer le système d'organisation et de répression pour ceux qui ne respectent pas le tri. - Renforcer la possibilité pour les clients des commerces de trier directement leurs déchets après achat. 	100% de terrasses, commerces 100% des commerces	2021 (75%) – 2022 (100%) 2022 2021
44	Décourager l'utilisation d'ustensiles en plastique à usage unique.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'appropriation de la Charte «zéro déchet». 	100% de commerces et entreprises qui n'utilisent plus d'ustensiles en plastique	2021

4.4. Papiers et cartons

45	Diminuer la quantité utilisée de cartons.	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le réemploi des cartons. - Favoriser un transport nécessitant moins d'emballages en carton. - Inciter les fournisseurs à réduire les emballages/choisir des produits moins emballés/se fournir localement. 	Réduction de 25% de la quantité des déchets carton par an provenant d'entreprises.	2021 (15%) – 2022 (25%)
46	Diminuer la quantité utilisée de papier.	<ul style="list-style-type: none"> - Numériser les tickets de caisse (disponibles version physique seulement sur demande), cartes de fidélité, factures,... 	2 communications par an	2020

4.5. Déchets organiques et déchets verts

47	Favoriser la valorisation de la fraction organique des commerces d'alimentation et de l'HoReCa.	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer sur les différentes solutions de tri des déchets organiques.- Diffuser les mesures de tri et d'éco-consommation légales et/ou imposées par la Ville.- Mettre en place les mesures pour contrôler.- Sensibiliser les commerces au sujet de la possibilité de valoriser les organiques et la rendre progressivement obligatoire.	4 actions de communication par an	2020
48	Eviter le gaspillage alimentaire.	<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser sur la réutilisation des déchets alimentaires non valorisés (soupes à partir de déchets de légumes, restes de repas,...).- Former les restaurateurs sur le non-gaspillage.- Sensibiliser sur l'achat de marchandises en flux tendu.- Sensibiliser sur la préparation du produit sur demande du client et non en avance.- Développer un label ou certificat pour valoriser les restaurants exemplaires.- Créer un label cantine Good food pour les écoles, crèches, cantines d'entreprises,...	4 communications par an 2 formations par an 2 communications par an 20% des restaurants labellisés	2020 À 2021

4.6. Emballages

49	Sortir de la logique du plastique.	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de sensibilisation pour accepter les contenants et emballages recyclables (verre, gobelets réutilisables ...). - Sensibiliser concernant le vrac. - Sensibiliser et communiquer auprès des clients pour les encourager à emporter leurs contenants, à ne pas prendre de sachets/cartons lorsque cela n'est pas nécessaire, à bien trier les déchets, ... - Favoriser le transport des marchandises avec moins d'emballages en papier bulle et plastique. - Inciter les fournisseurs à réduire les emballages/choisir des produits moins emballés/se fournir localement. 	<p>75% des commerces avec l'autocollant «contenants bienvenus»</p> <p>25 % de commerces proposent des produits sans emballages</p> <p>4 actions de communication par an</p> <p>50 % de commerces font attention à réduire leurs emballages de transport</p>	2021 2020
50	Proposer des formations ludiques au tri/produits d'entretien à destination des techniciennes de surface dans les commerces/centres commerciaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Relayer les informations de sensibilisation. 	Organiser 2 séances de sensibilisation par an	2020
51	Sensibiliser les fournisseurs (locaux) à propos des déchets liés à l'emballage de leurs marchandises.	<ul style="list-style-type: none"> - Relayer les informations de sensibilisation. 	4 communications par an	2021
52	Promouvoir des emballages cadeaux «zéro déchet».	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la Charte «zéro déchet» 	50 % de commerces proposant des emballages «zéro déchet»	2021